MAIRIE DE
Plozévet
TI-KÊR
Plozeved

ARRÊTÉ DU 29/10/2026

Portant réglementation de la circulation
sur la VC 6 lieu-dit Kéringard
pendant le remplacement pour le compte d'Orange
d'appuis téléphonique jugés trop vieux et dangereux en
place pour place par l'entreprise ALQUENRY ou leurs
sous-traitants
Commune de PLOZEVET
du 02/11/2026 au 11/11/2026

Arrêté n° : C 215 29 2026 125

La Maire de PLOZEVET

VU le code de la route,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général des propriétés des personnes publiques,

VU le code de la voirie routière,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, notamment la 8ème partie (signalisation temporaire), approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, et modifiée par arrêté du 6 décembre 2011 relatif à l'approbation des modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

VU la demande en date du 26/10/2026 présentée par Lucien BIEUVILLE pour le groupe ALQUENRY et leurs sous- traitants 45 rue Pierre MARTIN 72100 LE MANS

ARRETE

Mise en ligne le : 30/10/2026 15:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Plozévet
https://www.plozevet.bzh/documents_administratifs/85445

ARTICLE 1
A compter du 02/11/2026 et jusqu'au 11/11/2026, pendant toute la durée des travaux de remplacement d'appuis téléphonique pour le compte d'ORANGE, soit 10 jours, sur la VC 6 au lieu-dit Kéringard sur le territoire de la commune de PLOZEVET
Considérant que pour assurer la sécurité des usagers et des personnels travaillant sur le chantier de l'entreprise ALQUENRY ou leurs sous- traitants, et que ces travaux ont un fort empiétement sur la chaussée, le dépassement et le stationnement y seront interdits, une circulation alternée manuellement sera également imposée sur la VC 6 lieu-dit Kéringard pendant la durée des travaux.

ARTICLE 2
Le présent arrêté sera affiché aux extrémités du chantier.

ARTICLE 3
En dehors des périodes d'activités du chantier, la nuit et les jours hors chantier, la circulation devra être rétablie.

ARTICLE 4
Les dispositifs de signalisation nécessaires au balisage du chantier et à la réglementation de la circulation seront mis en place et entretenus de jour comme de nuit par l'entreprise ALQUENRY ou leurs sous - traitants conformément :

- aux dispositions de la 8 ème partie (signalisation temporaire) du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992

ARTICLE 5
Son titulaire est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de la réalisation de ces travaux.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 6
Le directeur de l'entreprise ALQUENRY,
La Maire de PLOZEVET
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La communauté de commune du haut pays bigouden,
Monsieur le chef de brigade de gendarmerie de PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN
sont destinataires d'une copie pour information.

A Plozevet,le 29/10/2026
Pour extrait certifié conforme,
La maire
Claudie GUÉNOLÉ

MAIRIE DE PLOZEVET (Finistère)

Recours :

La présente décision peut, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ,14 rue Jules FERRY 29710 PLOZEVET. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux, dans le même délai à

Mise en ligne le : 30/10/2026 15:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Plozévet
https://www.plozevet.bzh/documents_administratifs/85445

compter de sa notification, en saisissant le tribunal administratif territorialement compétent ou, par l'application informatique "Télérecours citoyens", accessible par le site internet suivant : http//www.telerecours.fr).

En cas de rejet du recours gracieux formulé dans le délai précité ou en l'absence de réponse à ce recours dans un délai de deux mois (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif de peut également être formé contre cette décision dans un délai de deux mois à compter du rejet.

Mentions relatives au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) :

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux informations figurant dans ce formulaire.

Les informations recueillies permettent aux agents habilités des services *communaux, de la Commune de PLOZEVET*:

- d'exercer les pouvoirs de police afférents à la gestion du domaine routier *communal*,

- d'en exploiter et d'en analyser les données en vue de réaliser des statistiques internes d'activité et d'usage.

Un défaut d'enregistrement des données entraînera des retards ou une impossibilité de les exploiter ou de les analyser en vue de prendre la ou les décisions administratives objet(s) de la demande. En les enregistrant, vous consentez à ce que les agents des services mentionnés ci-dessus puissent effectuer le traitement de ces informations dans le cadre des objectifs mentionnés ci-dessus.

Les données personnelles sont conservées pendant la durée n'excédant pas celle nécessaire au regard de leurs objectifs. Elles sont traitées dans la limite des délais de prescription applicables.

Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité de vos données, d'un droit d'opposition au traitement de celles-ci ainsi que le droit à tout moment de retirer votre consentement. Pour ce faire, la demande doit être adressée au Délégué à la protection des données - *Conseil départemental Du Finistère/ Commune de PLOZEVET*– ou via le site internet sur https://www.*site de la commune ou départemental*.
Les réclamations relatives à la protection de vos données sont à adresser auprès de la CNIL.

Mise en ligne le : 30/10/2026 15:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Plozévet
https://www.plozevet.bzh/documents_administratifs/85445